

# CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 28 juin 2022 à 20H30 COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales**

**Présents** : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, REYNAUD Sabrina, PENAUD Jacques, BOUZONIE Corinne, LEYMARIE Jean-Pierre, FAUQUEMBERGUE Grégoire, BUISSON Alain, DESMET Christine.

**Absentes** : VAN MIL Marieke et LAFONT Sylvette  
LAFONT Sylvette a donné son pouvoir à REYNAUD Sabrina.  
VAN MIL Marieke a donné son pouvoir à FAUQUEMBERGUE Grégoire.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 8 mai 2022 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Modification des statuts de SDE 24

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **1/ Modification des statuts du SDE 24**

Le comité syndical du SDE 24 a délibéré pour modifier ses statuts. Les modifications portent sur :

- la transformation en syndicat mixte fermé pour préserver la gouvernance rurale,
- le renforcement des compétences en matière de transition énergétique,
- la possibilité d'intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

### **2/ Décision modificative d'augmentation de crédits**

Afin de pouvoir enregistrer les écritures comptables relatives à la contractualisation de l'emprunt, le Maire propose de faire une décision modificative d'augmentation de crédits d'un montant de 100 000 €, qui se décompose comme suit :

- ⇒ + 100 000 € en recettes d'investissement, au compte 1641
- ⇒ + 100 000 € en dépenses d'investissement aux comptes 2132, 2135, 2151, 2188, 2313 répartis sur les différentes opérations de voirie, fournil, bâtiments communaux, matériel, salle polyvalente, ancienne boulangerie, église.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative de crédits.

### **3/ Dématérialisation de la publicité des actes**

Le 1er juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés peuvent choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. A défaut de délibération au 1er juillet 2022, les actes concernés par la réforme seront obligatoirement publiés par voie électronique.

Le Maire propose donc de conserver la publicité par affichage, comme cela était fait auparavant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **4/ Résultat de l'enquête publique**

Le Maire rappelle qu'une enquête publique a eu lieu du 23/05 au 07/06 concernant un changement d'assiette d'un chemin rural à Magnac. Aucune observation n'a été formulée auprès du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que le Maire puisse poursuivre les démarches.

### **5/ Approbation du compte-rendu de la commission d'appel d'offre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAO s'est réuni ce jour pour étudier les devis concernant les travaux de voirie.

\* Le programme de voirie concernera les routes de la carrière, de Montaleau, des Bichets, du cimetière, de Beyssenac, du Pouvereau, du verdier et une portion du chemin de Magnac.

3 devis proposés : - EUROVIA pour un montant HT de 53 451.94 €

- FREYSSINET LALIGAND pour un montant HT de 51 655.75 €

- LASTERNAS FRERES pour un montant de 58 670.50 €

La CAO a retenu la proposition de FREYSSINET.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité la décision de la CAO.

Un devis supplémentaire a été demandé à l'entreprise FREYSSINET LALIGAND, pour la réfection de la voie d'accès au cimetière et la réfection de l'allée centrale intérieure du cimetière, le devis s'élève à 5 598.50 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition supplémentaire.

### **6/ Questions diverses**

- **Les Saint Cyr de France** : auront lieu à Saint-Cyr-sur-Rhône les 24 et 25 septembre. Sylvette Lafont et Daniel PICHON y participeront.
- **Adressage** : la pose des panneaux est prévue le 22 juillet, le personnel communal et les élus participeront à ce chantier.
- **Logement communal** : le logement situé au dessus de la mairie est libre, les locataires sont partis, quelques travaux sont à prévoir avant une remise en location.
- **Travaux cheminée four** : des travaux sont prévus sur la cheminée du four, élévation de la cheminée en briques

- **Participation au budget annexe de l'école de l'Acacia :** le Maire et Sabrina Reynaud ont participé à une réunion dont ils font le compte-rendu. A ce jour, seules les communes de Payzac et Savignac-Lédrier participent financièrement au budget de l'école. Il va être demandé à la commune de Saint Cyr de participer financièrement au budget annexe de l'école à hauteur d'environ 1 000 € par enfant scolarisé. Cette proposition va être débattue prochainement au sein de chaque conseil des communes concernées.
- Il est évoqué la gêne occasionnée par les nombreuses coupures d'électricité ces derniers temps

**La séance est levée à 23h00.**

